

Les allocations nationales pour A-137 et A-138 sont établies à +5 %

Lors de la réunion du 2 février 2016 à Ottawa, les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont approuvé des allocations nationales pour les périodes A-137 (du 15 mai au 9 juillet) et A-138 (du 10 juillet au 3 septembre) de 5 pour cent supérieures (+5 %) à la base ajustée. Les allocations se situent ainsi à +5 % sur six périodes consécutives, de A-133 à A-138.

Les recommandations de Chicken Farmers of Ontario (CFO) pour les périodes A-137 et A-138, tout comme pour les périodes précédentes, avaient été encadrées par une politique de l'intérêt public véritable et équilibré et reposaient sur une analyse approfondie et exhaustive, tant quantitative que qualitative du marché.

Cette analyse des données du marché dans plusieurs canaux de distribution a montré que le marché subit une « transformation tranquille » : le poulet a délogé le bœuf en tant que viande de prédilection et continue de gagner du terrain à un rythme rapide. Le changement le plus radical a été observé dans la filière de la restauration en 2014 et 2015.

La préférence des consommateurs pour le poulet au détriment d'autres protéines animales constitue un important revirement de l'environnement de marché, et ouvre pour le poulet une occasion de croissance durable. L'exposé de position du CFO, *La transition des sources de protéines*, fait valoir que le poulet est désormais la protéine animale favorite et que cette transition s'explique par les préférences et les perceptions des consommateurs ainsi que par l'avantage concurrentiel du prix. On y lit aussi que la transition devrait s'accélérer, favorisée par les tendances démographiques et de style de vie, de même que par l'avantage associé au cycle de production du poulet, par rapport aux viandes concurrentes. L'exposé de position *La transition des sources de protéines (The Protein Shift)* peut être consulté en ligne à <http://www.ontariochicken.ca/Farmer-Member-Resources/Publications.aspx>.

Le CFO a chaudement invité tous les intervenants de l'industrie à tout mettre en œuvre pour tirer pleinement parti des vents favorables créés par cette transition pour propulser la croissance durable et rentable de l'industrie du poulet.

Pour répondre aux besoins du marché national, le CFO avait recommandé des allocations de 5 % au-dessus de la base ajustée pour la période A-137, conformément au taux de croissance maximum anticipé, et de 5,5 % pour la période A-138.

Les allocations nationales approuvées à 5,0 % au-dessus de la base ajustée fournissent à l'Ontario une allocation correspondante de 5,6 % au-dessus de la base ajustée pour les deux périodes, A-137 et A-138. Les volumes correspondants pour l'Ontario sont de 58 171 394 kilogrammes de poulet éviscéré pour A-137 et de 57 570 967 kilogrammes de poulet éviscéré pour A-138.

La croissance cumulative annuelle du volume alloué à l'Ontario (A-135 à A-138) par rapport à une période comparable en 2015 est de 5,3 %.

Les recommandations de l'Ontario (CFO) pour les prochaines allocations de volume, soit pour les périodes A-139 et A-140, seront établies à l'occasion de la réunion du conseil d'administration des PPC du 1^{er} juin 2016.